



Association de Chasse et Pêche de La Prairie

574, rang du Coteau, Saint-Jacques-le-Mineur.
Case postale 1031 Napierville, QC, J0J 1L0
(450) 346-3457
www.acpl.ca

Saint-Jacques-le-Mineur, 9 octobre 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

AVIS DE CONVOCATION

Cher membre,

Votre Conseil d'administration a le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra le dimanche 2 décembre 2018 à 13h00, au chalet de l'Association de Chasse et Pêche de La Prairie, 574 Rang du Coteau, Saint-Jacques-le-Mineur, Québec.

Les activités du champ de tir se termineront, pour l'occasion, à 12h00.

Prenez note que M. Lavergne viendra nous faire part de ses préoccupations sur le projet de loi C-71, il pourra aussi répondre aux questions des gens présents.

Afin d'éviter la cohue au retour des vacances du Temps des Fêtes, nous vous signalons que la carte de membre est valide jusqu'au 31 décembre 2018 et qu'il est temps de renouveler celle-ci.

Voici un petit rappel concernant l'application de la loi #9 pour tous nos membres possédant des armes à autorisation restreinte.

- 1- Vous devez pratiquer le tir à la cible au moins une fois dans l'année et avoir rempli le registre prévu à cet effet.
- 2- Vous devez renouveler votre carte de membre avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le champ de tir sera fermé pour la période des Fêtes, du lundi 17 décembre 2018 au samedi 12 janvier 2019 inclusivement. Au retour du congé des Fêtes, le Club sera ouvert le dimanche seulement jusqu'au mois d'avril 2019.

Nous vous invitons également à visiter régulièrement le site Internet www.acpl.ca afin de vous informer des dernières nouvelles et activités de votre club.

Espérant vous accueillir en très grand nombre le dimanche 2 décembre prochain.

Le Conseil d'Administration de l'Association de Chasse et Pêche de La Prairie.

Pascal Beaulieu,

Secrétaire.